

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2020
4^{ème} séance

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

L'An deux mille vingt et le trente du mois de juillet (**30.07.2020**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 24 juillet 2020, s'est assemblé à la Salle Jean Moulin 82100 Castelsarrasin, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - M. PONS M. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. -
Mme CARDONA M. - M. FERVAL J-Ph. - Mme CARRE N. - M. LANNES S. - Mme BETIN N. -
M. DURRENS S. - M. DAL CORSO M. - M. LALANE J-A. - M. FOURLENTI A. -
Mme TRESSENS Ch. - Mme FURLAN H. - Mme PECCOLO M-Ch. - M. PAES Ch. - M. REMIA A. -
M. EIDESHEIM D. - Mme DE LA VEGA I. - Mme FERNANDEZ F. - Mme AUGÉ C. -
M. DUMAS M. - Mme LUCAS MALVESTIO M. (à partir de la question n° 9) - M. CHAUDERON B. -
M. BON Ph. - M. ANGLES A. - Mme CAVERZAN M-C. - Mme SIERRA M. - M. BENECH E.-
Mme CHAOUANE A.

ABSENTE REPRESENTEE :

Mme FREZABEU S. a donné procuration à Mme CARRE N.
Mme LUCAS MALVESTIO M. a donné procuration à Mme CARDONA M. (jusqu'à la question n° 8)
Mme LETUR A. a donné procuration à M. ANGLES A.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Isabelle DE LA VEGA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AFFICHAGE EN MAIRIE DE CASTELSARRASIN, LE 05 AOUT 2020



.../...

INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

APPEL NOMINAL

Désignation du Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame DE LA VEGA Isabelle, Secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020

Adopté à l'unanimité des votants

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Adopté à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -1

Désignation du Correspondant Défense, en charge des questions de défense et en relation avec l'armée

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation du correspondant défense et de son suppléant.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Après appel à candidatures, il est procédé aux votes. Les résultats sont les suivants :

→ Correspondant Défense Titulaire : Monsieur Serge DURRENS

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

→ Correspondant Défense suppléant : Madame Marie-Christine PECCOLO

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -2

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

De procéder, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT; au vote à main levée pour la désignation des membres titulaires et suppléants siégeant à la Commission d'Appel d'Offres.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 :

Deux listes de candidats ont été présentées dans les délais impartis :

- Liste A : « Pour Castel, tout simplement »
- Liste B : « Tous pour Castelsarrasin »

A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 33
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombres de suffrages exprimés : 31
- Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 6,20

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Pour Castel, tout simplement	25	4,03	0,03	4
Tous pour Castelsarrasin	6	0,97	0,91	1

Le Conseil Municipal proclame élus membres de la CAO, en sus du Maire, Président de droit :

- Membres titulaires :
 - Monsieur FERVAL Jean-Philippe
 - Madame FURLAN Hélène
 - Monsieur PONS Michel
 - Monsieur DURRENS Serge
 - Monsieur CHAUDERON Bernard
- Membres suppléants :
 - Monsieur DAL CORSO Michel
 - Monsieur DUMAS Mathieu
 - Madame CARDONA Muriel
 - Madame FREZABEU Sabine
 - Monsieur ANGLES André

Article 3 :

De dire que ces derniers, sont élus à titre permanent pour toutes les compétences réglementaires relevant de la CAO, sauf élection modificative de l'assemblée.

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -3

Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

De procéder, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, au vote à main levée pour la désignation des membres titulaires et suppléants siégeant à la Commission de Délégation de Service Public.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 :

Deux listes de candidats ont été présentées dans les délais impartis :

- Liste A : « Pour Castel, tout simplement »
- Liste B : « Tous pour Castelsarrasin »

A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 33.
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombres de suffrages exprimés : 31
- Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 6,20

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Pour Castel, tout simplement	25	4,03	0,03	4
Tous pour Castelsarrasin	6	0,97	0,91	1

Le Conseil Municipal proclame élus membres de la CDSP, en sus du Maire, Président de droit :

- Membres titulaires :
 - Monsieur PONS Michel
 - Monsieur DUMAS Mathieu
 - Monsieur FERVAL Jean-Philippe
 - Madame BETIN Nadia
 - Monsieur BON Philippe
- Membres suppléants :
 - Madame CARDONA Muriel
 - Monsieur DURRENS Serge
 - Monsieur LANNES Serge
 - Madame DE LA VEGA Isabelle
 - Monsieur ANGLES André

Article 3 :

De dire que ces derniers, sont élus à titre permanent pour toutes les compétences réglementaires relevant de la CDSP, sauf élection modificative de l'assemblée.

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -4

Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et désignation des membres

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

De créer la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), présidée par le Maire et comprenant cinq membres de l'assemblée délibérante et un représentant d'une association locale.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 :

De se prononcer pour qu'il ne soit pas procédé au scrutin secret à ces désignations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 3 :

Deux listes de candidats a/ont été présentée(s) :

- Liste A : « Pour Castel, tout simplement »
- Liste B : « Tous pour Castelsarrasin »

A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 33
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombres de suffrages exprimés : 31
- Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 6,20

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Pour Castel, tout simplement	25	4,03	0,03	4
Tous pour Castelsarrasin	6	0,97	0,91	1

Le Conseil Municipal proclame élus membres de la CCSPL, en sus du Maire, Président de droit :

- Membres titulaires :
 - Monsieur PONS Michel
 - Madame BAJON-ARNAL Jeanine
 - Monsieur LALANE Jean-Armand
 - Madame FERNANDEZ Françoise
 - Monsieur ANGLES André
- Membres suppléants :
 - Madame TRESSENS Christiane
 - Monsieur DURRENS Serge
 - Monsieur DUMAS Mathieu
 - Monsieur FOURLENTI Alain
 - Monsieur BON Philippe

Article 4 :

De nommer Madame la Présidente, ou son représentant, de l'Union des Commerçants et des Artisans de Castelsarrasin (UCAC) pour siéger à la CCSPL.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 5 :

De déléguer au Maire la saisine, pour avis, de la CCSPL, sur les projets de délégation de service public, de contrats de partenariat ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Adopté à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -5

Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal décide :

- de présenter la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune de Castelsarrasin, comme suit :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1	CARDONA Muriel	LUCAS-MALVESTIO Marie
2	FERVAL Jean-Philippe	DAL CORSO Michel
3	PONS Michel	PECCOLO Marie-Christine
4	DE LA VEGA Isabelle	DUFFILS Géraldine
5	DURRENS Serge	FAUX Jeannette
6	GUEDON Nicolas	GINESTET Inès
7	BLANCHER Alain	DUMAS Mathieu
8	PERESSON Hugues	FERNANDEZ Françoise
9	PAYSSOT Anne-Marie	PAES Christian
10	KOZLOWSKI Eric	ROUZIE Serge
11	LALANE Jean-Armand	MILLET Julien
12	FOURLENTI Alain	FREZABEU Sabine
13	BAJON-ARNAL Jeanine	LANNES Serge
14	TRESSENS Christiane	DELTHIL Laetitia
15	SALAT Fabien	DELSOL Michel
16	SAINT-SARDOS Gilles	FAURE Bernard

- De prendre acte que le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera, dans la liste susmentionnée, les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune de Castelsarrasin.

Adoptée par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -6

Désignation des représentants de la Commune au Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne

Après appel à candidatures, une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste, ont été élus immédiatement :

Délégué titulaire : Monsieur Eric KOZLOWSKI

Délégué suppléant : Monsieur Mathieu DUMAS

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -7

Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation des deux représentants de la Commune de Castelsarrasin appelés à siéger à la CLECT.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Après appel à candidatures, il est procédé aux votes.

Ont été désignés pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges transférées :

- o Monsieur BESIERS Jean-Philippe
- o Monsieur PONS Michel

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -8

Désignation du représentant de la Commune au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac (CHICM)

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation du représentant de la Commune de Castelsarrasin au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Après appel à candidatures, il est procédé aux votes. A l'issue des opérations :

Monsieur EIDESHEIM David a été désigné aux fins de représentation de la Commune de Castelsarrasin au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac

Adopté par 31 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -9**Désignation des représentants de la Commune au sein des Conseils d'école**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation des onze représentants au sein des Conseils des écoles.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Après appel à candidatures, il est procédé au vote des onze représentants de la Commune au sein des différents conseils d'école.

Ont été désignés les représentants de la Commune appelés à siéger aux conseils des écoles comme suit :

ECOLES	MEMBRES
Ecole maternelle Pierre Perret	Mme CARRE Nathalie
Ecole élémentaire Jules Ferry	Mme AUGÉ Céline
Ecole des Cloutiers	Mme FREZABEU Sabine
Ecole de Courbieu	M. PAES Christian
Ecole maternelle de Ducau	Mme AUGÉ Céline
Ecole élémentaire de Ducau	Mme CARRE Nathalie
Groupe scolaire Sabine Sicaud	M. PAES Christian
Ecole maternelle Louis Sicre	Mme BETIN Nadia
Ecole élémentaire Louis Sicre	Mme FREZABEU Sabine
Ecole maternelle Marceau Faure	Mme CARRE Nathalie
Ecole élémentaire Marie Curie	Mme BETIN Nadia

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -10**Désignation des représentants de la Commune au sein des Conseils d'administration des collèges et des lycées**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation des trois représentants titulaires et des trois représentants suppléants de la Commune, au sein des Conseils d'administration des collèges et du lycée, présents sur le territoire communal.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Après appel à candidatures, il est procédé au vote. A l'issue des opérations, les résultats sont les suivants :

Ont donc été désignés pour représenter la Commune au sein des conseils d'administrations des établissements publics locaux d'enseignement :

Etablissements	Membres titulaires	Membres suppléants
Collège Jean de Prades	Mme CARRE Nathalie	Mme FREZABEU Sabine
Collège Flamens	Mme FREZABEU Sabine	Mme AUGÉ Céline
Lycée polyvalent	Mme FREZABEU Sabine	M. PAES Christian

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -11**Désignation du représentant de la Commune au sein du Conseil d'école de l'OGEC la Sainte Famille**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation du représentant de la Commune au sein du conseil d'école de l'OGEC la Sainte Famille.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Après appel à candidatures, il est procédé au vote dudit représentant.

A été désignée aux fins de siéger au Conseil d'école de l'OGEC de la Sainte Famille :
Madame FREZABEU Sabine

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -12**Désignation des représentants de la Commune au sein du conseil d'exploitation de la régie du port Jacques-Yves COUSTEAU**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation des membres du conseil d'exploitation de la Régie du Port Jacques-Yves Cousteau.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Sur proposition de Monsieur le Maire, ont été désignés les membres suivants :

Madame FERNANDEZ Françoise
Madame BAJON-ARNAL Jeanine
Monsieur DURRENS Serge
Monsieur PAES Christian
Monsieur FOURLENTI Alain
Monsieur KOZLOWSKI Eric

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -13**Désignation du représentant de la Commune à l'Association « Mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de Tarn-et-Garonne »**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation du représentant de la Commune au sein de l'association « Mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de Tarn-et-Garonne ».

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Après appel à candidatures, il est procédé aux votes. A l'issue des opérations, **Madame Nadia BETIN** est désignée aux fins de représentation de la Commune au sein de ladite Association.

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -14**Désignation des représentants de la Commune au sein de l'Association « Espace Loisirs »**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation du membre titulaire et du membre suppléant représentant la Commune de Castelsarrasin au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Espace Loisirs ».

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Après appel à candidatures, il a été procédé aux votes.

Ont été désignées pour siéger au sein de l'Association « Espace Loisirs » :

- Madame BETIN Nadia
- Madame CARRE Nathalie

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -15**Désignation des délégués de la Commune à l'Association des Communes du Canal des Deux Mers**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation du membre titulaire et du membre suppléant représentant la Commune de Castelsarrasin au sein de l'Association des Communes du Canal des Deux Mers.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Après appel à candidatures, il a été procédé aux votes.

Ont été désignés pour siéger au sein de l'Association des Communes du Canal des Deux Mers :

- Titulaire : Monsieur LANNES Serge
- Suppléant : Madame BAJON-ARNAL Jeanine

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -16**Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « Espace Firmin Bouisset »****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'Association « Espace Firmin Bouisset » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, laquelle prendra effet le jour de la signature de l'état des lieux par les deux parties, à savoir lors de la prise des lieux effective par l'Association

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -17

Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association « CAC Cyclisme »

- **Approbation et autorisation de signature**
- **Attribution du solde de la subvention annuelle 2020**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association « CAC Cyclisme », telle que ci-annexée ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Article 3 : d'attribuer à l'Association « CAC Cyclisme » le solde de la subvention annuelle 2020 pour un montant de 16.300 euros portant son total à la somme de 39.200 euros.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -18

Rapport annuel 2019 sur le « Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » sur le Territoire de la Communauté de Communes Terres des confluences

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport annuel, pour l'exercice 2019, sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » sur le territoire de la Communauté de Communes Terres des Confluences.

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -19

Convention d'occupation du domaine privé communal au profit de la société OCTOGONE FIBRE pour l'implantation d'un Sous-Répartiteur Optique (SRO) n°82-018-155, parcelle cadastrée A 873, route de Gandalou

- **Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine privé à intervenir, entre la société OCTOGONE FIBRE et la Commune de Castelsarrasin, pour l'implantation d'un SRO ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent ;
- d'autoriser la société OCTOGONE FIBRE à effectuer les travaux nécessaires à ces installations, à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -20

Reprise en affermage des réseaux de communications électroniques à très haut débit par OCTOGONE FIBRE

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant le transfert des réseaux de communications électroniques à très haut débit, au profit de la société OCTOGONE FIBRE, telles que les autorisations d'occupation du domaine public.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -21

Avis du Conseil Municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H)

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable simple au projet de PLUi-H arrêté par la Communauté de Communes Terres des Confluences.

Adoptée par 25 voix pour

Et 8 contre (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -22

Convention cadre relative à l'exercice des fonctions d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) pour l'aide individuelle pour l'intégration des élèves handicapés en dehors du temps scolaire - Année scolaire 2020-2021

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention cadre de partenariat entre le Directeur Académique des services de l'Education Nationale de Tarn-et-Garonne, employeur des AVS, et la Commune de Castelsarrasin, pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles à intervenir durant cette période ;
- de dire que la mise à disposition des AVS n'a aucune incidence financière sur le budget de la Commune.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -23

Convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de la Communauté de Communes Terres des Confluences

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -24

Instauration de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'instauration de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'état sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19, ainsi que les modalités d'application ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -25

Avenant n°1 à la convention particulière de redevance spéciale avec la Communauté de Communes Terres des Confluences relative à l'enlèvement des déchets assimilables aux déchets ménagers

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention particulière de redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets assimilables aux déchets ménagers ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout document y afférant.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -26**Epidémie de Covid-19. Exonération temporaire de redevance d'occupation domaniale**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'exonérer partiellement le paiement de la redevance d'occupation du domaine public de la manière suivante :

- les droits de place du marché de plein vent du 16 mars 2020 au 31 décembre 2020 ;
- Les droits d'occupation de terrasses et chevalet du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.
- Les emplacements pour point de vente de restauration type Food-truck du 1^{er} mars 2020 au 31 mai 2020.

Article 2 : De décider de rembourser, le cas échéant, aux occupants du domaine public, les sommes déjà acquittées durant les périodes précitées.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -27**Approbation des comptes de gestion 2019 dressés par le comptable au cours de l'année 2019****- Budget Principal et 7 Budgets Annexes**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Principal, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté par 31 voix pour
Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

Article 2 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Interventions Economiques », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté par 31 voix pour
Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

Article 3 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Abattoir », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté par 31 voix pour
Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

Article 4 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Restauration municipale », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté par 31 voix pour
Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

Article 5 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Transport Tulipe », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté par 31 voix pour
Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

Article 6 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Zone d'aménagement de Saint-Jean des Vignes », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté par 31 voix pour
Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

Article 7 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves Cousteau », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté par 31 voix pour
Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

Article 8 :

De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe « Centre Technique Fluvial », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté par 31 voix pour
Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -28**Désignation d'un Président de séance pour la partie consacrée à l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2019 (Budget Principal et 7 Budgets Annexes)**

Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Michel PONS en qualité de Président de séance, pour la partie consacrée à l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2019 (Budget Principal et 7 Budgets Annexes).

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -29**Approbation des Comptes Administratifs 2019****- Budget Principal et 7 Budgets Annexes**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

De donner acte de la présentation faite des Comptes Administratifs 2019 (Budget Principal et 7 Budgets Annexes) dans le rapport ci-annexé.

*Adopté par 30 voix pour
Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

Article 2 :

Pour le Budget Principal :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

*Adopté par 24 voix pour
6 contre (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA)
Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)*

Article 3 :

Pour le Budget Annexe « Interventions Economiques » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote ;

Adopté par 30 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

Article 4 :

Pour le Budget Annexe « Abattoir » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Adopté par 30 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

Article 5 :

Pour le Budget Annexe « Restauration municipale » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

Adopté par 30 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

Article 6 :

Pour le Budget Annexe « Transport Tulipe » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

Adopté par 30 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

Article 7 :

Pour le Budget Annexe « Zone d'aménagement de Saint-Jean des Vignes » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

Adopté par 30 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

Article 8 :

Pour le Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves Cousteau » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

Adopté par 30 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

Article 9 :

Pour le Budget Annexe « Centre Technique Fluvial » :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe ;
- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019, Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'étant retiré au moment du vote.

Adopté par 30 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -30**Budget Principal****- Affectation du résultat 2019**

Par délibération n° 07/2020/3^{ème} – 29, en date du 30 juillet 2020, le Conseil Municipal a entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 pour le budget principal.

Considérant l'excédent de financement net de la section d'investissement ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte administratif présente :

➤ un excédent de fonctionnement au 31.12.2019 de	3 364 843.45 €
➤ un excédent d'investissement au 31.12.2019 de	1 607 873.08 €
➤ un solde des restes à réaliser négatif au 31.12.2019 de	- 1 963 100,00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 sur le Budget Principal comme suit :

A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :.....	3 364 843.45 €
B) AFFECTATION OBLIGATOIRE :	
Besoin de financement de :	355 226.92 €
C) AFFECTATION SUPPLEMENTAIRE :	644 773.08 €
D) AFFECTATION EN RESERVE EN INVESTISSEMENT	
AU COMPTE R 1068 : (B+C)	1 000 000,00 €
E) REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	
AU COMPTE R 002 (A-D) :.....	2 364 843.45 €

Adopté par 25 voix pour

6 contre (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA)

2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -31**Budget Annexe Régie du Port Jacques-Yves Cousteau****- Affectation du résultat 2019**

Par délibération n° 07/2020/3^{ème} -29 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Municipal a entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 pour le budget annexe de la régie du Port Jacques-Yves Cousteau.

Considérant l'excédent de financement net de la section d'investissement ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 ;

Constatant que le compte administratif présente :

➤ un excédent de fonctionnement au 31.12.2019 de	83 121.98 €
➤ un déficit d'investissement au 31.12.2019 de	- 1 109.52 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 sur le Budget Annexe de la régie du Port Jacques-Yves Cousteau comme suit :

A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :.....	83 121,98 €
B) AFFECTATION OBLIGATOIRE :	
Besoin de financement de :	-1 109,52 €
C) AFFECTATION SUPPLEMENTAIRE :	0,00 €
D) AFFECTATION EN RESERVE EN INVESTISSEMENT AU COMPTE R 1068 : (B+C) :.....	1 109,52 €
E) REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE R 002 (A-D) :.....	82 012,46 €

Adoptée par 31 voix pour
Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -32
Approbation des Budgets Supplémentaires 2020

- Budget Principal
- 7 Budgets Annexes

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5.740.000 euros (3.394.100 € en section d'investissement et 2.345.900 € en section de fonctionnement).
- de voter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Principal, au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement, conformément à l'annexe n°1.

Adopté par 25 voix pour

Et 8 contre (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

Article 2 :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe « Interventions Economiques » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 983.700,00 euros (967.200 € en section d'investissement et 16.500 € en section de fonctionnement).
- de voter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe « Interventions Economiques », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement, conformément à l'annexe n°2.

Adopté par 31 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

Article 3 :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe « Abattoir » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 107.900 euros (87.900 € en section d'investissement et 20.000 € en section de fonctionnement).
- de voter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe « Abattoir », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement, conformément à l'annexe n°2.

Adopté par 31 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

Article 4 :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe « Restauration municipale » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de - 100.000 euros.
- de voter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe « Restauration Municipale », au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, conformément à l'annexe n°2.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 5 :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe « Transport Tulipe » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 15.000 euros.
- de voter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe « Transport Tulipe », au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, conformément à l'annexe n°2.

Adopté par 31 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

Article 6 :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe « Zone d'aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 219.800 euros (100 € en section d'investissement et 219.700 € en section de fonctionnement).
- de voter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe « Zone d'aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement, conformément à l'annexe n°2.

Adopté par 31 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

Article 7 :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves Cousteau » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 46.600 euros (9.900 € en section d'investissement et 36.700 € en section de fonctionnement).
- de voter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe « Régie du Port Jacques-Yves Cousteau », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement, conformément à l'annexe n°2.

Adopté par 31 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

Article 8 :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe « Centre Technique Fluvial » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 120.200 euros (89.200 € en section d'investissement et 31.000 € en section de fonctionnement).
- de voter le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Annexe « Centre Technique Fluvial », au niveau du chapitre pour la section d'investissement comme pour la section de fonctionnement, conformément à l'annexe n°2.

Adopté par 31 voix pour

Et 2 abstentions (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 07/2020/3^{ème} -33**Révision des tarifs municipaux**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la révision des tarifs municipaux.

Adoptée par 31 voix pour

Et 2 contre (M. BENECH, Mme CHAOUANE)

LEVÉE DE LA SEANCE A 21H10